

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 27 mars 2006**

L'an deux mil six, le vingt sept mars à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET, Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mme C. CORMILLOT, A. DEMANGEON, Mmes Ch. JEAUGEY, S. BEN AIM, MM. JM GARCIA, Mme C. BRUNEL MM. A. BŒUF, S. GARNIER, A. AUFFRET.

Excusé(s) : F. THIBAUT (procuration à N. TERRIOT) P. TISSERAND (procuration à J. GRELET) C. MARCEAU (procuration à A. BŒUF).

Absents (es) : Mme M. BIGEARD - MM. Ch. WIEDER

Mme Christelle JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2006.

2°) BAIL DE LOCATION DE PECHE

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le linéaire de la berge retenu à 3508 ml à la place de 11618 ml défini par convention du 5 décembre 2005 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir..

3°) UTILISATION D'UN BUREAU DE LA SALLE CHARBONNEL PAR L'UNION COMMERCIALE PARLIS :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a l'unanimité décidé de mettre à disposition gratuitement un bureau à la salle charbonnel à l'union Commerciale Parls.

4°) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE POUR TRAVAUX DU DEVERSOIR « EN MESSIRE JEAN ».

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une enquête publique se déroule du 13 mars au 29 mars 2006 pour les travaux du déversoir « En Messire Jean ».

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1977, la municipalité en place a pris en compte les problèmes d'inondation du quartier de la « Bannie ». Cela s'est traduit en 1998 par une étude hydraulique de l'Ignon dans la traversée de la ville, réalisée par la Société IPSEAU à la demande de la commune d'Is-sur-Tille. Cette étude conclue favorablement à l'abaissement du déversoir en « Messire Jean » et confirme que l'aménagement proposé n'aura pas d'incidence en étiage sur le niveau d'eau en amont dans l'Ignon. La compétence de la gestion des cours d'eau étant transférée au Syndicat de l'Ignon, ce dernier a engagé une étude particulière sur les travaux préconisés dans l'étude hydraulique.

Les travaux décrits dans le dossier d'étude ont pour objectif :

- Diminuer la fréquence de débordement du bief des Forges au niveau de la Bannie où plusieurs habitations sont fréquemment inondées par les crues de l'Ignon.

- De rétablir un débit minimum « réservé » à l'étiage dans l'Ignon et de permettre la libre circulation des espèces migratrices de poissons.

- Ils consistent en l'abaissement de 18 cm de l'arase du déversoir qui barre le cours de l'Ignon et alimente le bief des Forges et la mise en place dans un second temps d'une échelle à poissons.

Monsieur BŒUF intervient sur les problèmes concernant la gestion du bief et du cours d'eau.

Monsieur Michel GASNIER adjoint à l'environnement, estime qu'il est nécessaire de faire un rappel historique de la situation :

Le quartier de la Bannie est un lotissement créé dans les années **1960**. En **1965**, une étude avait déjà prescrit d'abaisser le niveau du déversoir. Il faut rappeler que de **1993 à 2005** il y a eu dans ce quartier huit débordements ou inondations et sept atteintes de côte d'alerte.

Dés notre élection en **juillet 1996**, nous avons commencé à traiter ce problème des inondations et cela s'est traduit par une première visite sur site le **20 novembre 1996** en présence de la D.D.A.F., du Président du syndicat de l'Ignon, De M.Nicolardot Président de l'association des Riverains de la Bannie, du Président de la Saumonée, et de M. J.Lescure.

Lors de la visite qui avait lieu sur le déversoir « en messire Jean » et sur le pont SNCF de Marcilly sur tille, M. Nicolardot faisait état des divers problèmes du quartier de la Bannie et notamment de la crue importante de 1993.. M. Paty (DDAF) proposait de détacher un technicien spécialisé en hydraulique.

Le 31 janvier 1997, lors d'une réunion du syndicat de l'Ignon. M. Paty (DDAF) pense que le déversoir serait plus haut de 12 cm et propose de faire établir un relevé des côtes et niveaux d'eau par un géomètre D.D.A. et fait transmettre en mairie d'Is-sur-Tille en **mai 1997**, des documents relatifs à la faisabilité d'une étude hydraulique et la mise en place d'une politique optimisée de gestion des ouvrages hydrauliques.

Le 1^{er} trimestre 1998, engagement par la commune d'une étude hydraulique sur l'Ignon dans la traversée d'Is-sur-Tille, confiée à la Sté IPSEAU.

Le rendu de cette étude met en évidence un dysfonctionnement hydraulique :

Entre le déversoir en messire Jean D4 (ateliers municipaux) et le quartier de la Bannie, existent trois ouvrages situés dans des propriétés privées. Deux de ces ouvrages ont été modifiés par rapport au droit d'eau du 20 septembre 1842 signé Louis Philippe :

- le déversoir de décharge situé à 265 m en aval du D4 a été rehaussé de 4 cm et raccourci de 5 mètres par rapport au droit d'eau.
- 1 vannage avec un radier calé à la côte + 15 cm que le droit d'eau.
- 1 vannage qui maintient le niveau d'eau à l'amont de la Forge avec un bief ayant une capacité de débit 30m³/s alors qu'en aval la capacité du bief riverain des habitations du quartier de la Bannie n'est plus que de 5m³/s !

Lors de manœuvres, souvent à contre temps, le débit est tel que le bief au niveau du quartier de la Bannie se transforme en torrent.

L'étude concluait par la nécessité de l'abaissement du déversoir D4.

Après la recherche de maintes solutions (la commune n'étant pas propriétaire des ouvrages et du droit d'eau) la DDAF préconise de passer par une D.I.G. et une procédure d'autorisation « loi sur l'eau » avec convention à passer avec le propriétaire pour la gestion des ouvrages par le syndicat ou la commune.

En mai 2003, le syndicat de l'Ignon, gestionnaire du cours d'eau engage une étude abaissement du déversoir et traitement des atterrissements avec choix du cabinet IPSEAU.

Le programme de travaux projetés s'attache à respecter la recherche d'un juste équilibre entre la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des usages. L'aménagement n'a aucune incidence en étiage sur le niveau d'eau en amont dans l'Ignon. La ligne d'eau est déterminée par l'arase supérieur des vannes du vannage V7 à l'aval. La capacité de l'Ignon à l'aval permet d'accepter ce débit supplémentaire sans incidence notable sur les débordements. Il n'y a ni recalibrage ni suppression d'ouvrage.

On peut également penser que les travaux projetés qui auraient pour but de « basculer » environ 6 à 7 m³/s d'eau depuis le bief vers l'Ignon, conjugués avec le traitement des atterrissements dans la traversée de la ville, aura une influence certaine sur les inondations du quartier de la rue Poinsot.

Le syndicat de l'Ignon s'est fixé des objectifs :

- La protection des personnes et des biens contre les inondations.
- La préservation de la ressource en eau tant en terme qualitatif que quantitatif.
- La valorisation biologique et écologique du milieu naturel.
- La mise en valeur paysagère, patrimoniale et touristique des rivières.
- La conservation, voire l'amélioration de tous les usages de la rivière.

A tous ces différents titres, on peut déclarer que les travaux proposés pour la modification du déversoir (déclarés conformes aux directives énoncées par le Schéma Départemental d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) sont d'intérêt général ;

A l'unanimité, le conseil municipal

Considérant que les travaux envisagés par le Syndicat de l'Ignon sont d'intérêt général,
Emet un avis favorable à la modification du déversoir « En Messire Jean ».

5°) DENOMINATION DE NOMS DE RUES ET PARKINGS

A l'unanimité, sur proposition de Christian BAUJARD adjoint à la communication, le conseil municipal décide de dénommer :

- « Rue François MITTERRAND » la route de Châtillon depuis l'angle des rues Pasteur et François Rude jusqu'à la fin de l'agglomération en direction de Grancey le Château – Selongey
- « Impasse du Pré AUX MAUVES » la rue d'accès au lotissement depuis la rue Georges Serraz
- « Rue Félix LAIDET », la rue d'accès au lotissement depuis la rue Carnot.
- « Parking du BIEF » le parking de la rue Général Bouchu.

6°) Vœu de la municipalité pour fermeture d'un poste à l'école élémentaire.

Bruno LEON, Adjoint aux affaires scolaires informe le conseil municipal que par arrêté du 9 mars 2006, Monsieur l'Inspecteur d'académie a modifié la carte scolaire dans l'enseignement du premier degré public de Côte d'Or pour l'année scolaire 2006-2007 à savoir suppression du 12^{ème} poste classe ordinaire à l'école Anatole France et modification des lieux d'implantation de supports de postes animation technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

Le conseil municipal à l'unanimité

S'oppose au projet de fermeture d'un poste à l'école élémentaire d'Is-sur-Tille et à la modification des lieux d'implantation de supports de postes animation technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

Les effectifs prévus sont à peine en dessous de ceux de la dernière rentrée mais au-dessus de ceux des années 2003/2004 et 2004/2005 qui n'avaient pas poser problème.

De plus ces effectifs ne tiennent pas compte des élèves de CLIS qui sont intégrés dans les autres classes (pour certains élèves deux-tiers de temps) et qui gonflent d'autant les effectifs des classes ordinaires.

Les renseignements que la ville d'Is-sur-Tille a fournis concernant la création de nouvelles constructions laissent supposer une arrivée d'élèves dont certains n'ont pas été comptabilisés dans les prévisions.

Le Maire d'Is-sur-Tille ayant personnellement informé Monsieur l'Inspecteur de ces éléments.

Demande à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Dijon Nord la prise en compte de ces éléments les plus objectifs possibles pour œuvrer au maintien de ce poste à Is-sur-Tille et ainsi contribuer à la poursuite d'un service public de qualité.

7°) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

8°) Acquisition d'une parcelle de terrain :

Madame Annie GIGON, conseillère déléguée à l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que Monsieur MIGNARD Claude représentant la SCI le Cours l'Abbé sur notre demande a accepté de vendre à la commune la parcelle de terrain AP 720 sise rue Dominique Ancemot d'une superficie de 8 m². Cette parcelle permet d'aménager l'ancienne grange derrière la Mairie. L'offre s'élève à 460 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AP 720 au prix de 460 € et autorise Monsieur le Maire à engager les procédures administratives et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

9°) Vente de terrain pour création pour construction d'un lotissement :

Madame Annie GIGON, conseillère déléguée à l'urbanisme expose au Conseil municipal qu'un promoteur doit acquérir à un particulier une parcelle de terrain située au milieu des propriétés de la commune pour y réaliser un lotissement jouxtant le lotissement « Au-dessus de la Côte ». La municipalité avait envisagé à plus ou moins long terme l'extension de ce lotissement.

Le promoteur a présenté un projet incluant la parcelle communale.

Pour la réalisation de cette extension de lotissement le promoteur n'acquiescerait qu'une partie de la parcelle AW 398 (environ 2400 m²).

Concernant le prix de vente, le service des domaines a rendu un avis le 17 février 2006 sur la valeur vénale et en tenant compte que cette parcelle est située dans le prolongement du lotissement communal, il est proposé au conseil municipal de vendre au promoteur une partie de la parcelle AW 398 (environ 2400 m²) au prix de 12.50 € sachant que le promoteur s'engage à réaliser les aménagements se raccordant aux réseaux communaux.

Monsieur Alain BŒUF indique qu'il n'a pas été fait de publicité pour la vente de ces terrains.

Monsieur le Maire répond que le projet de la municipalité était d'acquiescer la parcelle appartenant à un particulier pour terminer le lotissement « Au-dessus de la Côte ». La transaction n'ayant pas pu se faire, afin que l'opération puisse aboutir, la municipalité propose de vendre la petite parcelle de 2400 m² pour réaliser le projet globalement, d'une façon cohérente et dans l'intérêt de tous.

Le conseil municipal décide, par 22 voix pour, une abstention et deux contre, de vendre le terrain au groupe CAPELLI, au prix de 12.50 € le m².

10°) AUTORISATION DE LOTIR :

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le groupe CAPELLI à déposer une demande d'autorisation de lotir sur les parcelles qui ont fait l'objet d'une vente dans la précédente délibération.

11°) VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN :

Madame Annie GIGON Conseillère déléguée à l'urbanisme expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet d'extension de lotissement « Au Dessus de la Côte », Monsieur et Madame Gilbert ROTHMANN ont souhaité acquiescer une partie de la parcelle AW 398 (125 m² - propriété de la ville) pour leur permettre un accès privatif à leur propriété.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre une partie de la parcelle AW 398 (environ 125 m²) à Monsieur et Madame ROTHMANN Gilbert et autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à caractère administratif, technique et financier relatives à cette opération.

12°) PISCINE MUNICIPALE DES CAPUCINS : ORGANISATION DE LA SAISON 2006.

Sur proposition de Bruno LEON, adjoint au personnel, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer les emplois saisonniers pour la piscine municipale (M.N.S. avec BEESAN et avec BNSSA, agents d'entretien pour vestiaires et caisse) pour la période de l'été 2006.

13°) CAMPING MUNICIPAL DES CAPUCINS : PERSONNEL SAISONNIER 2006

Sur proposition de Bruno LEON, adjoint au personnel le conseil municipal à l'unanimité décide de créer deux emplois d'agent d'entretien pour la période du 1^{er} juin 2006 au 1^{er} octobre 2006 à raison de 17 h 30 mn par semaine.

14°) SERVICE DES ESPACES VERTS : PERSONNEL SAISONNIER 2006

Sur proposition de Bruno LEON, adjoint au personnel le conseil municipal à l'unanimité décide de créer deux emplois SAISONNIERS d'agent d'entretien pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 août 2006.

15°) CREATION DE POSTES :

Sur proposition de Bruno LEON, adjoint au personnel le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un emploi d'agent technique et un emploi d'agent de maîtrise pour permettre de nommer deux agents qui ont réussi les concours professionnels. Monsieur LEON précise que ces nominations correspondent avec les besoins de la collectivité. Il donne comme exemple, si des agents passent

des concours de puéricultrice ou surveillant de travaux ou tous autres concours dont la collectivité n'aurait pas besoin, il n'y aurait pas de nomination sur la collectivité.

16°) VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2006 :

Monsieur Bruno LEON adjoint aux budgets propose compte-tenu des éléments indiqués lors de la présentation du Budget primitif 2006, de majorer les taux de TH – TFPB et TFPNB et T.P. de 0.5 %. L'augmentation des bases votées par la majorité parlementaire est de 1.8 % ce qui fera une augmentation globale de 2.3 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour et 5 absentions fixe les taux de fiscalité pour 2006 à :

TAXES	TAUX 2004	TAUX 2005	TAUX 2006
TH	7.37 %	7.39 %	7.43 %
TFPB	15.86%	15.91 %	15.99%
TFPNB	33.43%	33.53 %	33.70 %
TP	9.77%	9.79 %	9.84%

A la demande de Bruno LEON concernant les abstentions, Monsieur BŒUF indique que l'opposition s'étant abstenu sur le budget, elle a décidé de faire de même pour le vote des taux.

Monsieur LEON fait remarquer le manque de cohérence puisque si l'opposition s'abstient régulièrement sur le vote du budget, elle vote à l'unanimité toutes les décisions modificatives présentées au cours de l'année.

17 °) Compte Administratif 2005 Budget principal :

Monsieur Bruno LEON Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2005

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		373 603,20	783 504,93		409 901,73	
Opérations exercice	3 452 210,81	3 898 700,20	2 191 953,98	2 290 477,04	5 644 164,79	6 189 177,24
TOTAUX	3 452 210,81	4 272 303,40	2 975 458,91	2 290 477,04	6 054 066,52	6 189 177,24
Résultats clôture		820 092,59	684 981,87			135 110,72
Restes à réaliser			1 252 313,62	1 252 313,62	1 252 313,62	1 252 313,62
TOTAUX CUMULÉS	3 452 210,81	4 272 303,40	4 227 772,53	3 542 790,66	7 679 983,34	7 815 094,06
Résultats définitifs		820 092,59	684 981,87			135 110,72

Monsieur Bruno LEON donne le détail des réalisations du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

Globalement la section de fonctionnement a été réalisée à hauteur de 94.10 % en dépenses et de 102.50 % en recettes. La section de fonctionnement dégage un excédent de 820 092.59 €

Concernant la section d'investissement, son taux de réalisation est de 62.77 % en dépenses et de 57.85 % en recettes. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 252 313.62 € et en recettes à 1 252 313.62 € même montant.

Monsieur Bruno LEON indique notamment que les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées sur l'exercice 2005 non mandatées ou non réalisées. Il s'agit principalement pour les dépenses de travaux d'aménagement de l'ancienne grange en pôle emploi service formation, du solde de la place de la République, voirie, d'acquisitions de terrains. Pour les restes à réaliser recettes, l'emprunt de 563 102.08 € n'a pas été réalisé. La section d'investissement présente un déficit de 684 981.87 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Madame le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

18°)Compte administratif 2005 – budget eau :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances donne le détail des réalisations du budget tant en investissement qu'en fonctionnement ;

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		249 495.04		11 208.75		260 703.79
Opérations exercice	71 306.34	199 474.15	130 633.09	137 239.68	201 939.43	336 713.83
TOTAUX	71 306.34	448 969.19	130 633.09	148 448.43	201 939.43	597 417.62
Résultats clôture		377 662.85		17 815.34		395 478.19
Restes à réaliser			245 263.33	96 267.15	245 263.33	96 267.15
TOTAUX CUMULÉS	71 306.34	448 969.19	375 896.42	244 715.58	447 202.76	693 684.77
Résultats définitifs		377 662.85	131 180.84			246 482.01

Globalement la section de fonctionnement a été réalisée à hauteur de 93.88 % en dépenses et de 132 % en recettes.

La section de fonctionnement dégage un excédent d'exploitation cumulé de 377 662.85 €

En section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 245 263.33 € et en recettes à 96 267.15 €.

Madame Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont ceux de la rue P. Fleuriot, rue P. Perrenet, une partie de la rue Victor Hugo, suppression des branchements en plomb et travaux en zone industrielle. Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Les dépenses de fonctionnement se résument ainsi :

Remboursement de la dette en intérêt pour un montant de 14 948.22 €, dotations aux amortissements pour 52 692.45 €, contrôle d'affermage pour 3 665.67 €

Les recettes de fonctionnement se résument ainsi :

Le produit de la redevance payée par les usagers s'élève à 188 635.43 €, les autres recettes correspondant aux ICNE, aux subventions d'exploitation et subventions en annuités.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Madame le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

19°) Compte administratif 2005 – Budget Assainissement

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		201 520,90		5 855,47		207 376,37
Opérations exercice	69 819,42	152 180,17	248 448,34	154 830,30	318 267,76	307 010,47
TOTAUX	69 819,42	353 701,07	248 448,34	160 685,77	318 267,76	514 386,84
Résultats clôture		283 881,65	87 762,57			196 119,08
Restes à réaliser			146 140,84	146 140,84	146 140,84	146 140,84
TOTAUX CUMULÉS	69 819,42	353 701,07	394 589,18	306 826,61	464 408,60	660 527,68
Résultats définitifs		283 881,65	87 762,57			196 119,08

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances donne le détail des réalisations du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

Globalement la section de fonctionnement a été réalisée à hauteur de 99.42 % en dépenses et de 112.54 % en recettes.

L'exercice 2005 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 283 881.65 €

En section d'investissement, les restes à réaliser s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de 146 140.84 €.

Madame Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont la promenade des Capucines, rue Victor Hugo route de Selongey et les regards mixtes.. Ces travaux sont également subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Les dépenses de fonctionnement se résument ainsi :

Remboursement de la dette en intérêt pour un montant de 10 536.08 € dotations aux amortissements pour 59 283.34 € .

Les recettes de fonctionnement se résument ainsi :

Le Produit de la redevance payée par les usagers s'élève à 145 574.13 €, les autres recettes correspondant aux ICNE et aux subventions en annuités.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Madame le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20°) Compte administratif Lotissement Au-dessus de la Côte 2005

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances présente le compte administratif 2005.

La clôture de l'exercice 2005 fait apparaître un déficit d'investissement de 20 394.94 € ; ce résultat sera repris au budget primitif 2006

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			19 785.14		19 785.14	
Opérations exercice			609.80		609.80	
TOTAUX			20 394.94		20 394.94	
Résultats clôture				-20 394.94		-20 394.94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS			20 394.94		20 394.94	
Résultats définitifs			20 394.94			-20 394.94

21°) Compte administratif Lotissement La Drouotte 2005

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances présente le compte administratif 2005

La clôture de l'exercice 2005 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 690.32 € ; ce résultat sera repris au budget primitif 2006.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		20 690.32				20 690.32
Opérations exercice						
TOTAUX		20 690.32				20 690.32
Résultats clôture		20 690.32				20 690.32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		20 690.32				20 690.32
Résultats définitifs		20 690.32				20 690.32

22°) Compte de Gestion 2005 Budget Général :

Monsieur Bruno LEON, Adjoint aux budgets, présente le compte de gestion 2005 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005,

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité:

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004 par Mme Maryse POILLOT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

23°) Compte de Gestion 2005 Budget « Eau » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2005 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005,

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par Mme Maryse POILLOT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

24°) Compte de Gestion 2005 Budget « Assainissement » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2005 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par Mme Maryse POILLOT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

25°) Compte de Gestion 2005 Budget « Lotissement Au-dessus de la Côte » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2005 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par Mme Maryse POILLOT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

26 °) Compte de Gestion 2005 Budget « Lotissement La Drouotte » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2005 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par Mme Maryse POILLOT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

27°) Affectation des résultats 2005 Budget général :

La clôture de l'exercice 2005 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 820 092.59 € ;
- Un déficit d'investissement de 684 981.87 €
- des restes à réaliser équilibrés en dépenses et en recettes pour la somme de

1 252 313. 62 €.

La priorité étant de couvrir le déficit d'investissement cumulé de l'année (y compris le solde d'exécution des restes à réaliser) soit 684 981.87 €,

Sur proposition de Monsieur Bruno LEON Adjoint aux budgets, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 135 110.72 € au compte 002.

28°) Affectation des résultats 2005 Budget eau :

La clôture de l'exercice 2005 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de 377 662.85 € ;
- un excédent d'investissement de 17 815.34 € ;
- des restes à réaliser en dépenses pour 245 263.33 € et en recettes pour 96 267.15 € soit un solde d'exécution de – 148 996.18 €.

La priorité étant de couvrir le déficit d'investissement cumulé de l'année (y compris le solde d'exécution des restes à réaliser) soit 131 180.84 €,

sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 246 482.01 € au compte 002.

29°) Affectation des résultats 2005 Budget assainissement :

La clôture de l'exercice 2005 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de 283 881.65 € ;
- un déficit d'investissement de 87 762.57 € ;
- des restes à réaliser équilibrés en dépenses et en recettes pour la somme 146 140.84 €.

La priorité étant de couvrir le déficit d'investissement cumulé de l'année (y compris le solde d'exécution des restes à réaliser) soit 87 762.57 €,

Sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 196 119.08 € au compte 002.

30 °) Affectation des résultats 2005 Lotissement Au-dessus de la Côte :

La clôture de l'exercice 2005 fait apparaître un déficit d'investissement de 20 394.94 €

Sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au compte 001 - déficit d'investissement reporté - la somme de 20 394.94 €.

31°) Affectation des résultats 2005 – Lotissement La Drouotte :

La clôture de l'exercice 2005 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 690.32€

Sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté - la somme de 20 690.32 €.

32°) Décisions modificatives n° 1 – Budget général :

Monsieur Bruno LEON Adjoint aux budgets propose au conseil municipal l'ouverture et la réduction de dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Il rappelle que cette D.M. prend notamment en compte les restes à réaliser dégagés au compte administratif 2005 en investissement mais également l'affectation des résultats.

La D.M.1 s'équilibre en fonctionnement à la somme de 167 558.72 €

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) s'élève à 128 824 € .

Pour les autres inscriptions en dépenses, il s'agit de réajustement pour les entretiens de bâtiments, maintenance, subvention pour le CCAS et pour la nouvelle imputation de la prime accordée pour réfection de toitures et façades.

Le détail des recettes se décline comme suit :

- excédent dégagé au C.A. pour un montant de 135 110.72 €,
- réajustement de crédit pour les contributions directes (+ 22 940 €), de la dotation forfaitaire (- 9 509 €) attribution du fonds départemental de la TP (- 575 €) des compensations au titre de la TP – T.F. et TH (+ 11972 €) du remboursement de l'assurance pour le véhicule accidenté (5220) et des travaux en régie (2400 €).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 2 082 630.49 €.

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Restes à réaliser dégagés au C.A. 2005 pour un montant de 1 252 313.62 €,
- Report du déficit pour un montant de 684 981.87 €. Les autres crédits correspondant à un Réajustement de crédits budgétaires par rapport au B.P. 2006 et des dépenses nouvelles.
- Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :
- Restes à réaliser pour un montant de 1 252 313.62 €
- Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 128 824 €
- Report de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 684 981.87 €
- Subventions d'équipement + 12 541 €

A l'unanimité le conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

33°) Décision modificative n° 1 – Budget Eau :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal la DM1.

La DM1 retrace la reprise et l'affectation des résultats.

La DM1 du service eau s'équilibre en fonctionnement à la somme de 246 482.01 € et en investissement à la somme de 588 345.34 €.

Cette décision modificative permettra d'inscrire des travaux d'investissement à hauteur de 294 782.01 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 246 482.01 € par le jeu des comptes 023 et 021.

A l'unanimité le conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

34°) Décision modificative n° 1 – Budget Assainissement :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal la DM1.

La DM1 retrace la reprise et l'affectation des résultats.

La DM1 du service assainissement s'équilibre en fonctionnement à la somme de 196 119.08 € et en investissement à la somme de 501 772.49 €. Cette décision modificative permettra d'inscrire des travaux d'investissement à hauteur de 230 169 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 192 469.08 € par le jeu des comptes 023 et 021.

A l'unanimité le conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

35°) Budget primitif 2006 – Lotissement « au-dessus de la Côte ».

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal le budget primitif 2006 du lotissement « Au-dessus de la Côte » qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 32 014.30 € et en investissement à la somme de 22 224.34 €.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget primitif 2006 proposé.

36°) Budget primitif 2006 – Lotissement « La Drouotte».

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal le budget primitif 2006 du lotissement « La Drouotte » qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 20 690.32 €.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget primitif 2006 proposé.

37°) Demande d'aide pour acquisition de livres au Conseil Général».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour l'acquisition de livres à la bibliothèque.

38°) Demande d'inscription au contrat de Pays Seine et Tille des travaux de rénovation de « l'ancienne grange »

A l'unanimité le conseil municipal adopte le projet de rénovation du bâtiment « ancienne grange » en pôle « insertion – formation – emploi » et sollicite le Pays Seine et Tille en Bourgogne et le Conseil Régional pour une aide de 179 554 €.

39°) Amortissement des subventions d'équipement :

Sur proposition de Bruno LEON adjoint aux budgets, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'amortir sur une année les subventions d'équipement versées pour l'aide à la rénovation de façades.

40°) Encaissement de remboursements de sinistres :

Sur proposition de Bruno LEON adjoint aux budgets, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les remboursements de sinistres.

41°) Convention de déversement des eaux usées à la station d'épuration.

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité, considérant que la restructuration de la station de traitement a pour objectif l'amélioration du traitement de la pollution et de la filière boue, après avoir pris connaissance de la convention de déversement et de traitement des eaux usées, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

42°) Travaux Eau potable – assainissement – tranche 2005.

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de travaux concernant la tranche 2005 des travaux eau potable et assainissement à réaliser en 2006, sollicite les aides au conseil général et à l'Agence de l'Eau et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

43°) Autorisation de démolition.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à engager les procédures administratives pour démolir les abris sur les parcelle AP 719 et AP 720.

44°) DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à déposer la demande de permis de construire pour régularisation des constructions du moto cross kart cross.

45°) AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE EAU POTABLE

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'affermage concernant les dates de reversement des participations à la collectivité.

46°) AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'affermage concernant les dates de reversement des participations à la collectivité.

INFORMATIONS DIVERSES

Concernant la construction d'un orgue à l'Eglise, Monsieur Maillot, indique qu'il a adressé conformément aux délibérations prises par le conseil municipal le 6 janvier 2006, les demandes de subvention au conseil général et au conseil régional.

Le conseil général a indiqué récemment qu'une décision rendue par le Tribunal administratif de Nantes le 9 septembre 2005 a annulé les délibérations du conseil municipal de Trélazé concernant l'acquisition et la restauration d'un orgue pour l'église, le Tribunal ayant jugé que « les personnes publiques ne peuvent engager d'autres dépenses que celles nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices du culte dont elles ont la propriété. Le conseil général va donc procéder à

une expertise juridique approfondies afin d'apprécier la recevabilité de notre demande et ne manquera pas de nous informer des suites.

Une lettre sera adressée à Madame la Présidente de l'AOIS pour l'informer de ce contretemps.

Concernant la Société ODILIS, Monsieur MAILLOT indique que depuis 2 ans, il est en contact avec le Président d'ODILIS qui souhaitait réorganiser son groupe.

De nombreux contacts ont eu lieu avec les représentants du Conseil Régional, Conseil Général et de l'Etat. Plusieurs propositions ont été faites car le risque était grand, notamment que cette entreprise quitte la région.

Finalement dans le cadre de la restructuration du groupe SEB, la Société ODILIS va s'installer dans les anciens locaux de SEB Gare en regroupant à terme les 33 emplois d'Is-sur-Tille et 47 emplois de Champlitte et projet de création d'une vingtaine d'emplois supplémentaires d'ici fin 2007.

Concernant le site d'Is-sur-Tille, son fonctionnement serait assuré jusqu'à fin 2007.

Monsieur Maillot conclut cette affaire en indiquant qu'il s'agit d'accords privés et on peut se féliciter qu'ils permettent de conserver les emplois sur notre secteur.

Fait à Is-sur-Tille le 30 mars 2006

Le Maire

M. MAILLOT